

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Valérie GAUTIER

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Marie-Ange OHEIX, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD, Françoise VERCHERE, Ludovic ORAIN, Laurent LOQUET.

Etait absent et excusé : Arnaud GUICHON

A 19H 00, Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter un point : Adhésion à Loire-Atlantique Développement. Elle déclare la séance ouverte

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUSCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 27/12/2018.

1) Contrat d'association école privée Ste Thérèse

Le contrat d'association de l'école privée Sainte Thérèse est arrivé à échéance en décembre 2018.

Après avoir pris contact avec la directrice de l'école privée et la présidente de l'OGEC, Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat pour trois ans : 2019 à 2021.

Le contrat d'association indique que la commune est tenue de prendre en charges les dépenses de fonctionnement des classes pour lesquelles un accord est donné par la convention. Le montant de la participation applicable est calculé en fonction du coût moyen par élève de l'année passée.

En 2018, le coût moyen par élève de classe maternelle est évalué à 2 036.13€.

Et le coût moyen par élève de classe primaire est évalué à 229.37.€.

Montant de la participation 2019 : Classe maternelle :42 758.80€ + Classe primaire :6 193.01€

2) Acquisition des parcelles C1654 et C1655 rue du Bois Joli

Madame le maire donne connaissance de la proposition de la Fondation de la Providence-44 NANTES de céder à la commune les parcelles C 1654 et C 1655 qui sont situées, rue du Bois joli, aux abords de l'école privé Ste Thérèse.

Cette vente est sollicitée afin de permettre à la commune l'extension du parc de stationnement pour la sécurité des enfants.

Les parcelles seront donc cédées après être transmis à Maître THOMAS, notaire à CAMPBON.

3) Travaux d'aménagement d'un parking rue du Bois Joli

Madame le maire rappelle au conseil municipal que l'espace qui sert actuellement de parking aux abords de l'école Ste Thérèse est très mal agencé et devrait être aménagé pour déterminer un sens de stationnement défini.

Il s'agit de réaliser des travaux sécuritaires puisque l'effectif scolaire a bien progressé depuis deux ans et a développé un trafic routier plus important.

Les travaux de voirie : Terrassement, pose de bordures, finition voirie, repose de panneaux, marquage au sol, identification de place de parking.

Le coût total de ces travaux, avec les frais d'études, s'élève à 46 300 € HT

Il est décidé de solliciter une subvention d'état DETR pour 16 205€, soit 35%

4) Demande de subventions pour les travaux des abords de la chapelle de planté

Suite à la délibération en date du 24/10/2016, la commune avait sollicité des subventions auprès de plusieurs partenaires et notamment le Département qui à octroyer une aide à hauteur de 40% pour la première tranche des travaux des abords de la chapelle de planté.

Depuis, la commune a obtenu l'accord de la Région pour 47 890€ sur une base de 131 900€ HT

Le coût estimatif des travaux avait été abaissé afin de permettre le financement des deux premières tranches.

Le conseil municipal décide de solliciter de nouveau le Département pour la tranche2, à hauteur de 40% de 70 970€ HT.

Sur le plan de financement final, restera à charges 39 000€ HT, financés par l'association les Amis de Planté.

5) Travaux de voirie au cimetière

Madame la maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement des espaces réalisés dans le cimetière communal, l'an passé.

Maintenant, il s'agit de reprendre les allées principales intérieures, voies d'accès : installation, traçage, prise des niveaux, scellement des grilles de caniveau raccordement au réseau pluvial. Finition en gravier ocre.

Le coût de ces travaux est estimé à 19 151.00€ TTC, 17 410€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , approuve les travaux de voirie du cimetière comme ci-dessus,

-accepte l'offre de prix 19 151€ de l'entreprise JOUIS 35 Bains sur Oust pour effectuer les travaux,

6) Indemnités de fonctions pour le maire et les adjoints

Mme le maire informe le Conseil Municipal que la délibération relative aux indemnités de fonction de maire et adjoints doit faire références à l'indice brut terminal actuel de 1027, selon la DGCL.

Vu la délibération de la commune du 14 avril 2014, limitant à 95% le taux maximal pour le maire,et les adjoints,

Afin de régulariser la référence à l'indice brut terminal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de référencer la base de calcul des indemnités de fonction des élus à l'indice brut terminal 1027
- de maintenir le taux réduit à 95% le taux maximal pour le maire et les adjoints.

7) Adhésion à Loire-Atlantique Développement

L'Agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, composée de Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL) et du Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44), accompagne au quotidien de nombreuses collectivités dans le Département de la Région des Pays de la Loire.

Le Conseil départemental souhaite répondre aux attentes des élus locaux, de leur territoire et de l'ensemble des acteurs publics et, à cette fin, a proposé d'ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales (autres que les 17 EPCI déjà actionnaires) en cédant un nombre global de 600 actions sur les 2.878 qu'il détient.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à Loire-Atlantique Développement en approuvant l'acquisition de 3 actions pour 300€.

8)-Questions diverses.

-Désignation d'un représentant-Schéma directeur des modes actifs :

Madame le maire donne connaissance au conseil municipal du projet d'étude de la Communauté de communes Estuaire et Sillon d'élaborer un schéma directeur des modes actifs de déplacements.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, désigne Monsieur Jean-Marc SYLVESTRE, adjoint, représentant de la commune sur cette étude.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 04 mars 2019.

XXXXXXXXXX